



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19/01/2024 /

Dossier complet le : 02/02/2024 /

N° d'enregistrement : F01124P0013

1 Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-car sur île de loisirs de Cergy - Pontoise

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SMEAG de l'île Loisirs de Cergy-Pontoise

Raison sociale

Syndicat mixte

N° SIRET

2 5 9 5 0 0 6 2 7 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Humbert

Prénom(s)

Thibault

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39b	Création d'une aire de camping car de 33 places de stationnement relevant d'un permis d'aménager en secteur classé en AVAP. Le permis d'aménager s'impose selon les articles R-421-19 et R-421-20 du code de l'urbanisme au détriment d'une déclaration préalable.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Objectif de projet est de proposer en Ile de France une aire de camping car proposant une capacité de 33 places de stationnement dans un site sécurisé avec des services de ravitaillement en eau potable et de collecte des eaux usées.

Objectif est de réaliser ce projet pour garantir une offre de logement touristique itinérant.

Objectif est de poursuivre les aménagements de l'île de loisirs en préservant sa qualité paysagère et écologique en proposant des aménagements réversibles et sans impacts notables sur l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

Le SMEAG souhaite créer une aire de stationnement de 33 emplacements de stationnement pour campings cars. Le SMEAG doit aménager une voie de desserte, des emplacements de stationnement, un contrôle d'accès, un équipement de collecte des eaux usées raccordé au collecteur d'assainissement ainsi qu'un aménagement paysager sur une plateforme de 5800 m².

Le projet ne nécessite aucune modification topographique notable, ni modification du cycle de l'eau. Le projet nécessite l'abattage de 5 peupliers et de 5 robiniers d'un diamètre inférieur à 40 cm. S'agissant de repousses spontanées en zone de friche après démolition de logements dans les années 80, ces arbres ne proposent que peu d'intérêt paysager et écologique. Ces essences ne relèvent pas du code forestier. La zone n'abrite aucune essence ou espèce remarquable connue dans les inventaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La voie de desserte sera stabilisée par un traitement en place de chaux-ciment pour constituer une structure sur 30cm d'épaisseur. Une grave naturelle viendra protéger la structure sur 10 cm d'épaisseur. La voie fait 220 ML pour une surface de 1220 m².

Les places de stationnements seront réalisées en Grave Naturel présent sur le site (les étangs sont d'ancienne carrière sablière).

Les travaux se dérouleront selon les modalités suivantes : abattage et dessouchage des arbres sur l'emprise de la voie, décapage de la terre végétale et formation des talus périphériques de 60 cm de hauteur, traitement sur place chaux ciment, compactage de la structure et mise en place de grave naturelle non traité sur 10 cm pour remise à niveau selon la topographie existante.

Ces aménagements se veulent paysagers, car le site naturel de l'île de loisirs est à préserver. Des arbres et arbustes seront replantés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Des campings car viendront stationner, se ravitailler en eau potable et vidangeront leurs eaux usées dans une plateforme normée, raccordée au collecteur d'assainissement et prévue à cet effet.

Le stationnement sera payant. L'exploitation fera l'objet d'une redevance perçue par le Syndicat Mixte.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
5800 m2 d'emprise totale dont une voie de desserte de 1200 m2 dont des emplacements de stationnement de 1170 m2 dont des zones paysagères de 3430 m2	m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : DES ETANGS

Lieu-dit : _____

Localité : CERGY

Code postal : 9 5 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 0 1 ' 3 8 " E Lat. : 2 ° 0 3 ' 1 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AVAP ZPPAUP de la Ville de Cergy
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI De L'Oise (Projet hors zone des plus hautes eaux)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ de 1km du porche renaissance de l'église du Village. La zone du projet est dans le périmètre de l' AVAP-ZPPAUP

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de chaux ciment pour le traitement de la voie de circulation (environ 4 tonnes)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de camping car (maximum de 33 véhicules journaliers)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage public de type « urbain » à LED sera créé. 7 candélabres seront temporisés sur une horloge astronomique. Afin de limiter les consommations et les pollutions lumineuses, ils seront automatisés de système de détection de présence à partir de 01h00
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vidanges d'eaux usées dans le réseaux d'assainissement en eaux usées de l'IDL de Cergy-Pontoise.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait relever d'une simple déclaration préalable dispensant d'évaluation environnementale. Cependant en limite du secteur AVAP le projet nécessite une instruction en permis d'aménager. L'île de loisirs est un parc urbain qui accueille près de 20000 usagers chaque WE ensoleillé et propose des activités récréatives dans un cadre paysager que l'on souhaite préserver. Le projet ne propose pas de modifications durables et irréversibles du site autrefois urbanisé. L'île de loisirs est moteur avec l'ARS, le MNHN, et des chercheurs en biologie sur des inventaires de biodiversité urbaine, des études de lutte contre les cyanobactéries, les proliférations de processionnaires, de peste végétale et champignons lignivores. Le site ne propose aucun caractère remarquable. Socialement le site est isolé des riverains pour ne pas devenir une contrainte.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	plan de zonage des 400 m	<input checked="" type="checkbox"/>
2	cerfa signé	<input checked="" type="checkbox"/>
3	photo aérienne historique	<input checked="" type="checkbox"/>
4	notice explicative du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
5	photos du site	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom humbert

Prénom thibault

Qualité du signataire président

Télédéclaré le 19/01/202

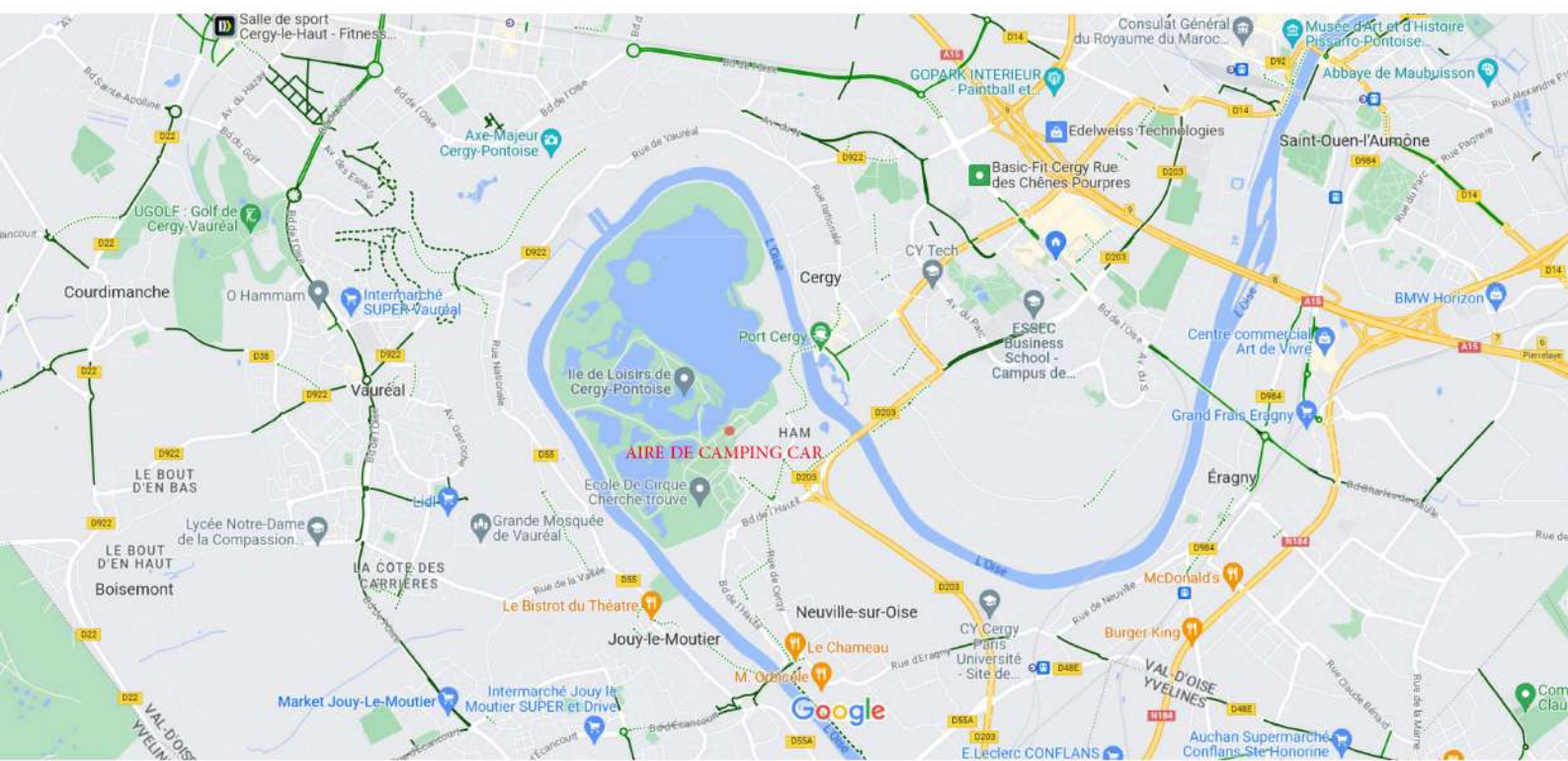
À CERGY

Fait le 1 / 9 / 0 1 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)

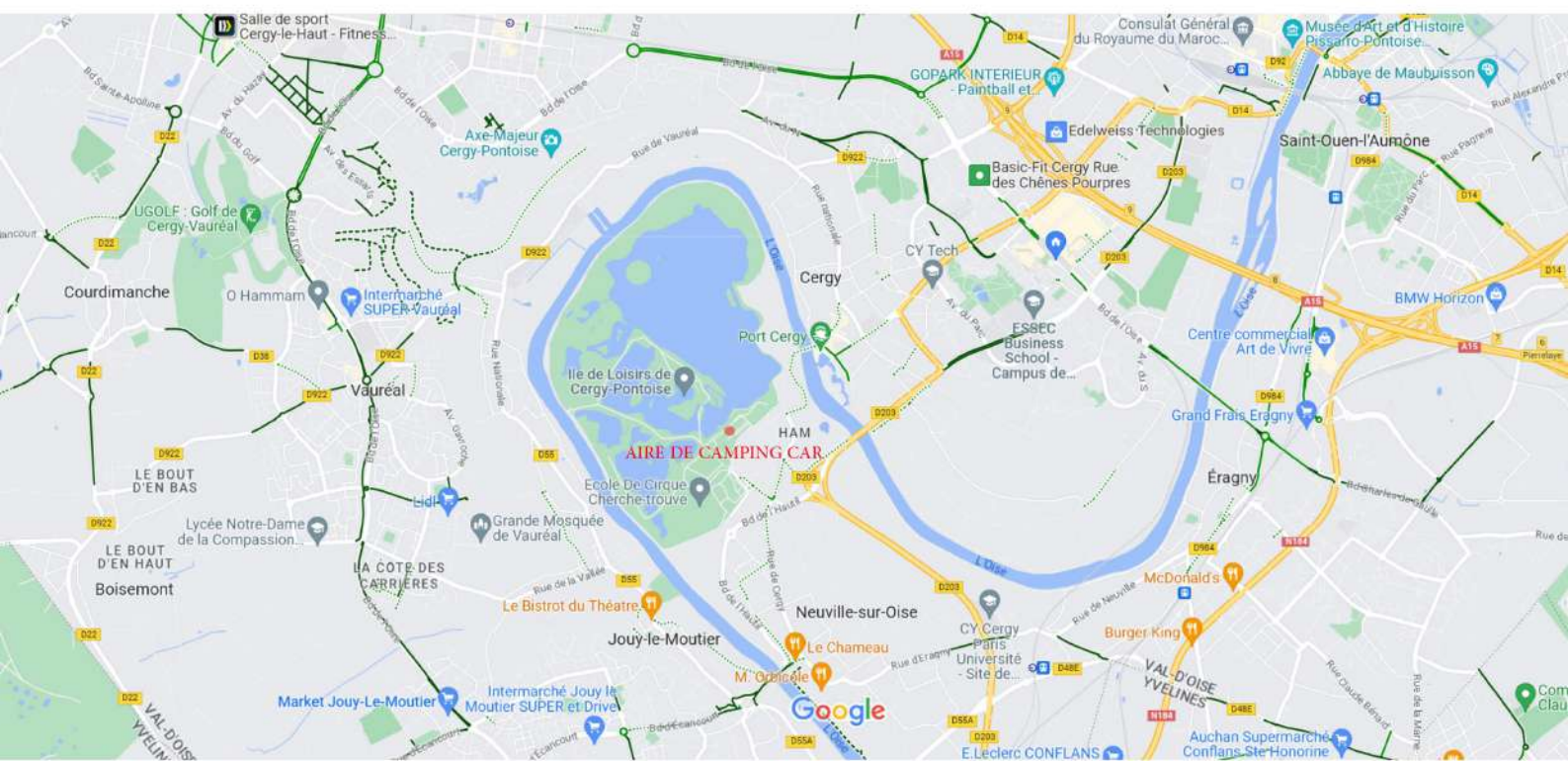


Google Maps PLAN DE SITUATION. AIRE DE CAMPING CAR CERGY

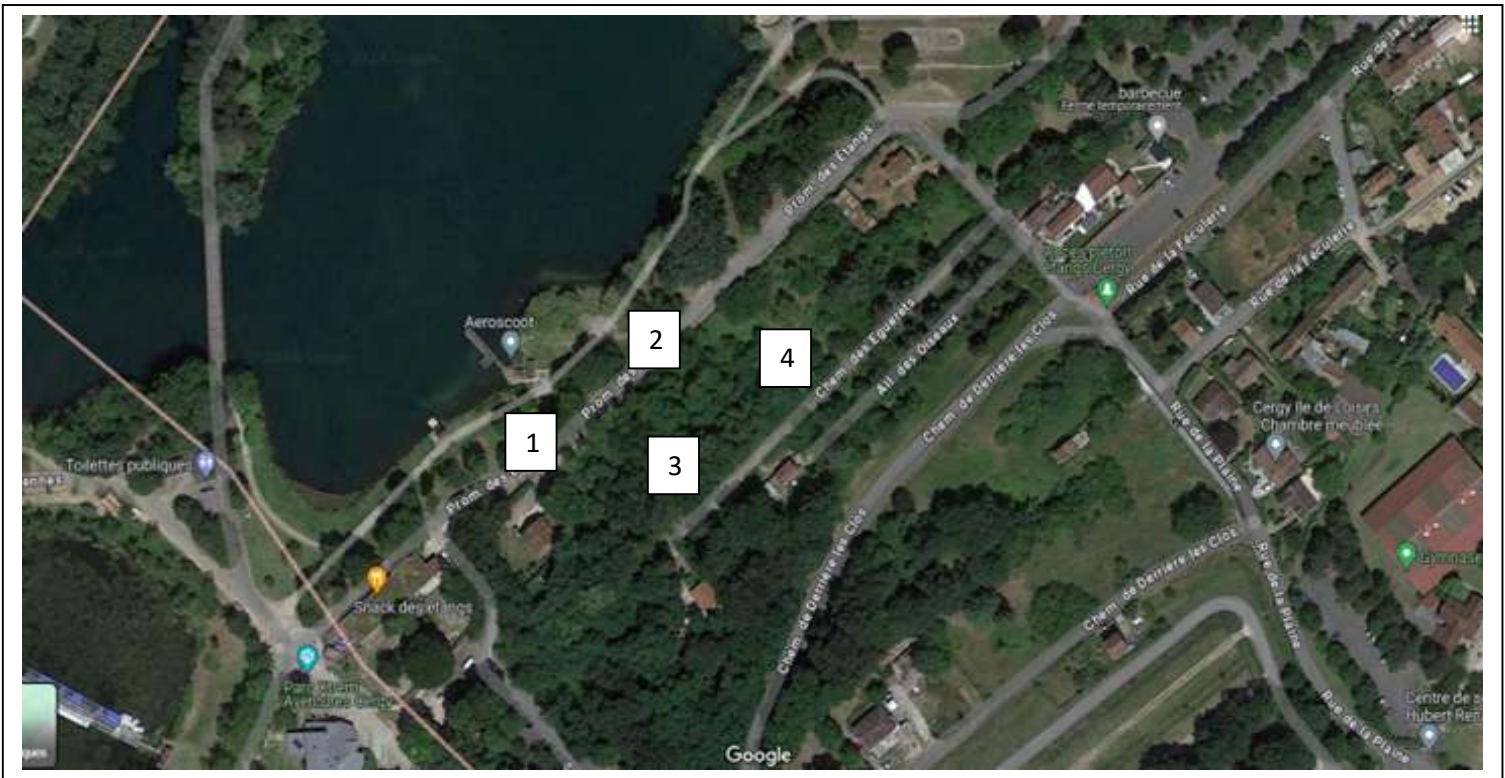


Données cartographiques ©2023 Google 500 m

Google Maps PLAN DE SITUATION. AIRE DE CAMPING CAR CERGY



Données cartographiques ©2023 Google 500 m



1



2



3



4



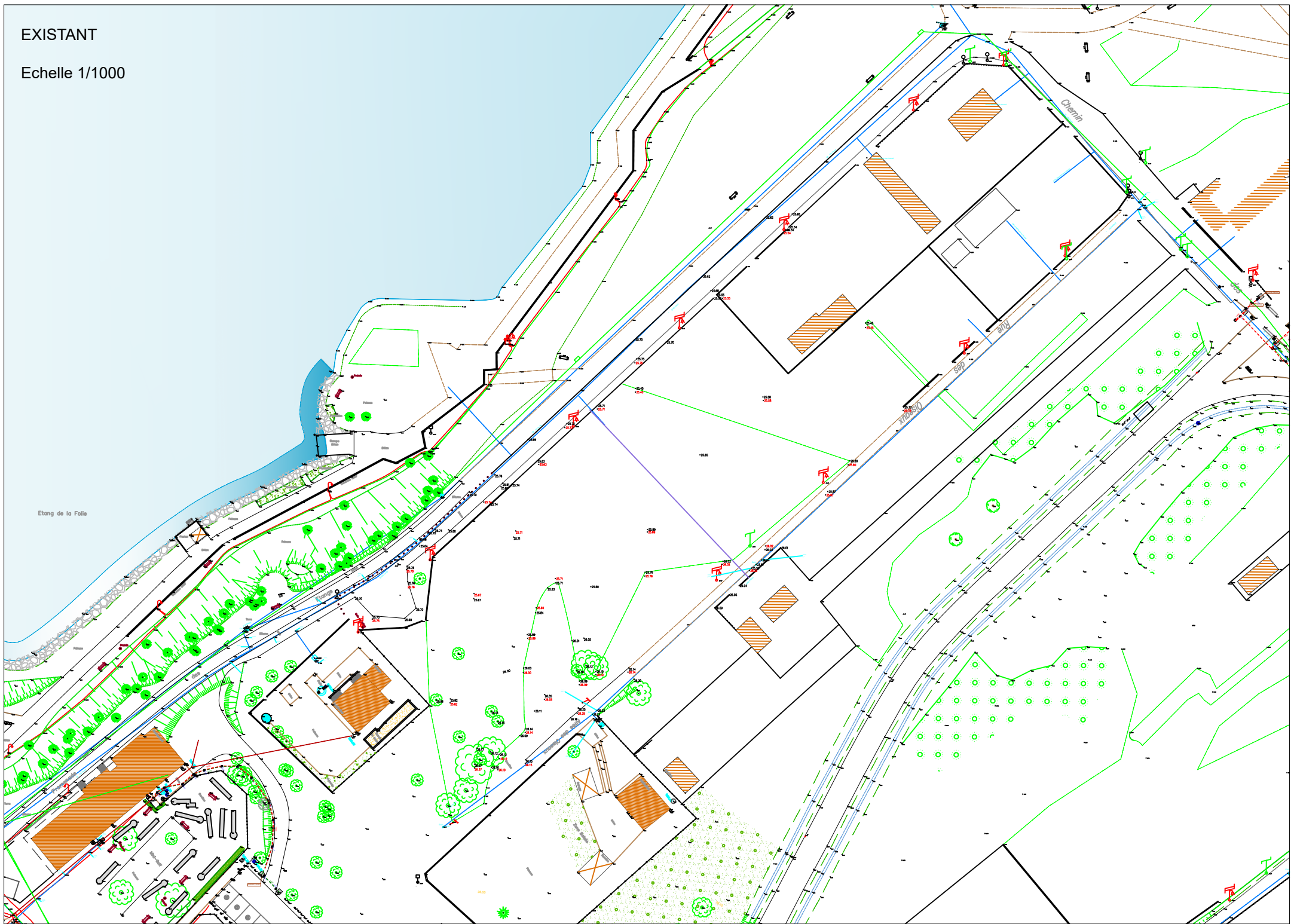
PROJET AIRE DE CAMPING CAR
33 places AV/P/BA/ novembre 2023

Echelle 1/1000



EXISTANT

Echelle 1/1000

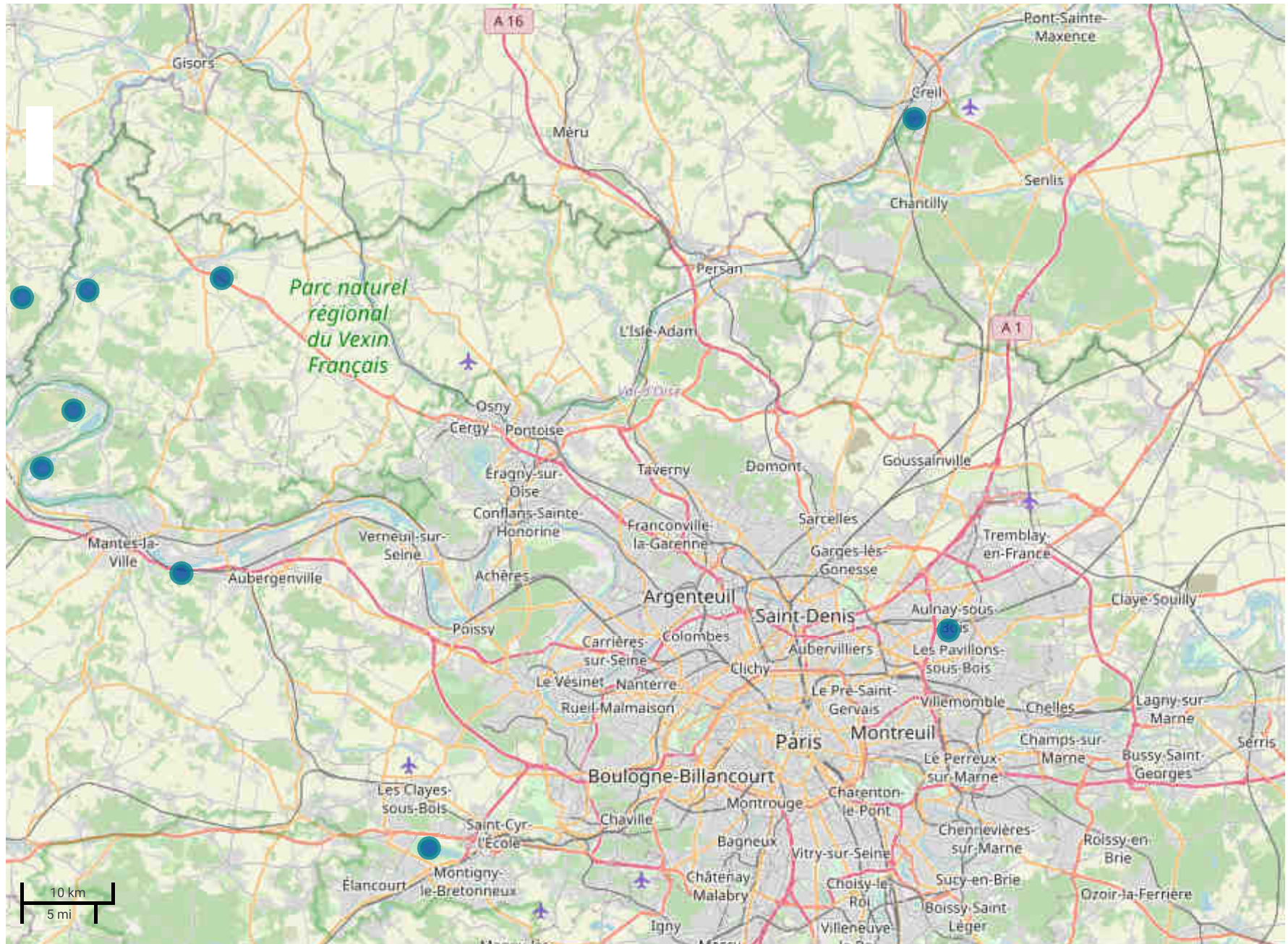


PROJET AIRE DE CAMPING CAR
33 places AVP/BA/ novembre 2023
PALN DE ZONAGE DES ACTIVITES
PERIMETRE DE 400 mètres autour du projet

Echelle 1/4000



Zone d' habitations	
Zone bois	
Zone d' activité de la base de loisirs (parkings, locaux techniques, logements de fonction, équipements de loisirs)	
Zone plan d'eau	
Zone parc ou friche	



légende :

légende :

Aménagement d'une aire de camping-car de 33 places.

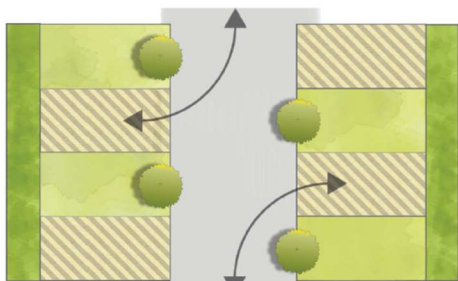
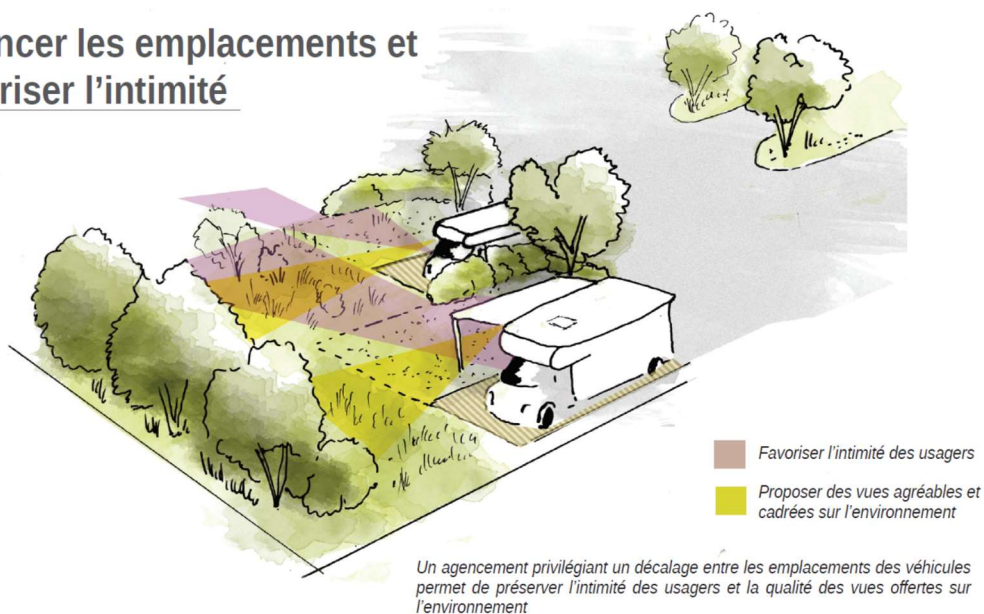
Notice explicative

Contexte de la demande :

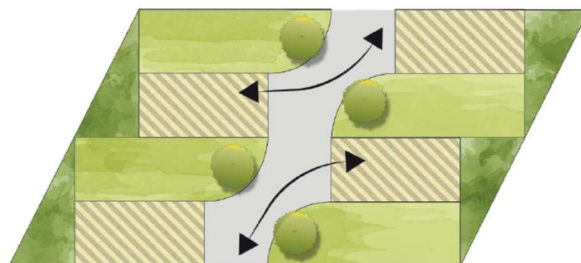
Le SMEAG souhaite créer une aire de stationnement pour 33 emplacements de stationnement pour campings cars et de vans. Le SMEAG doit aménager une voie de desserte et des emplacements de stationnement, un système de sécurité, un équipement d'assainissement ainsi qu'un aménagement paysager et des contrôles d'accès.

Le programme du projet :

Agencer les emplacements et favoriser l'intimité



Emplacements « en bataille »



Emplacements « en épis »

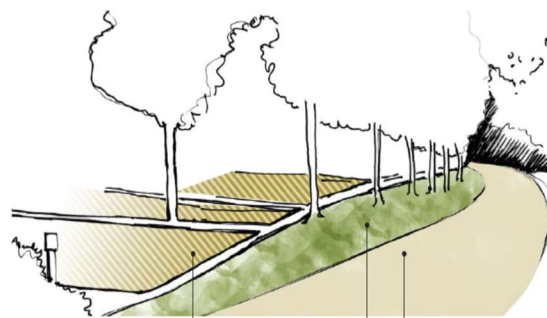
Comparaison de deux modes d'agencement des emplacements : en bataille, en épis.

A noter que pour une même surface, l'organisation en épis permet :

- de créer un décalage entre les camping-cars favorisant l'intimité des emplacements.
- d'offrir des espaces paysagers plus généreux ;
- de réduire l'emprise de la voie nécessaire à la circulation et aux manœuvres (recul et giration) ;



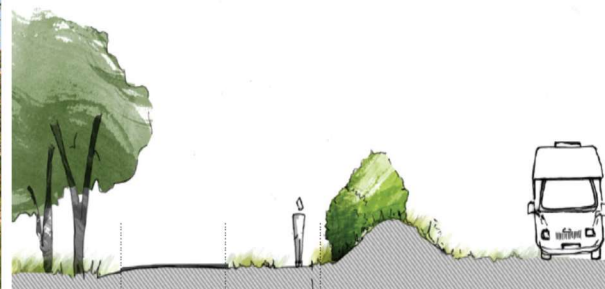
Aménagement privilégiant des traitements de sol perméables et faisant une large place au végétal.
L'emprise de la voie est réduite au profit des bas-côtés herbeux pouvant supporter l'empiètement temporaire des véhicules (manœuvres ...)



Emplacements «pavés joint gazon» Bas-côtés en sol enherbé renforcé Voie de desserte de largeur réduite traitée en minéral stabilisé

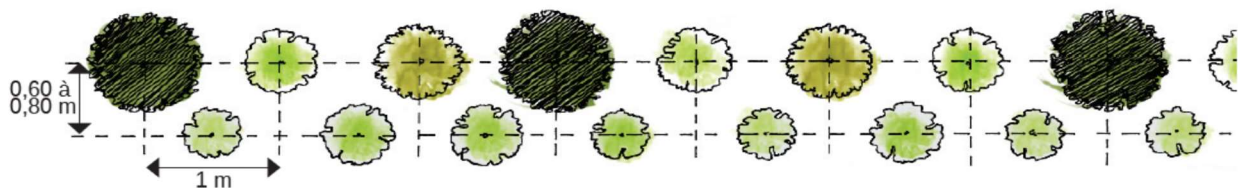


Traitement des limites d'emplacement reprenant le motif des vergers pour favoriser l'insertion des camping-cars dans le site. - Bergambacht - Pays-Bas



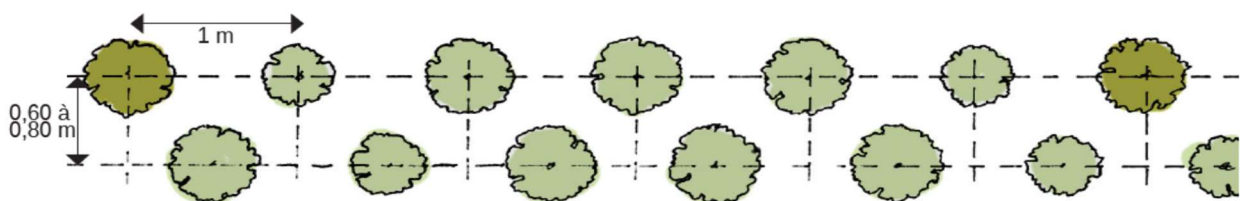
Traitement des limites par un talus planté

Schéma de plantation d'une haie haute (15 m de haut et plus)



- ▶ Rang 1 : il associe arbres de haut-jet, arbres de moyen-jet ou cépées et grands arbustes.
- Rang 2 : il ne comporte que des arbustes.

Schéma de plantation d'une haie basse (2 à 3 de haut maximum)



- ▶ Les arbustes sont plantés sur deux rangs. Une haie libre sera plantée moins serrée qu'une haie destinée à être taillée

Nature du site et du projet

Cette zone est un ensemble de parcelle qui accueillait des habitations sommaires détruites dans les années 1990-2000. Le bois ainsi constitué est une reconquête spontanée d'essences à majorité de robiniers et de peuplier.

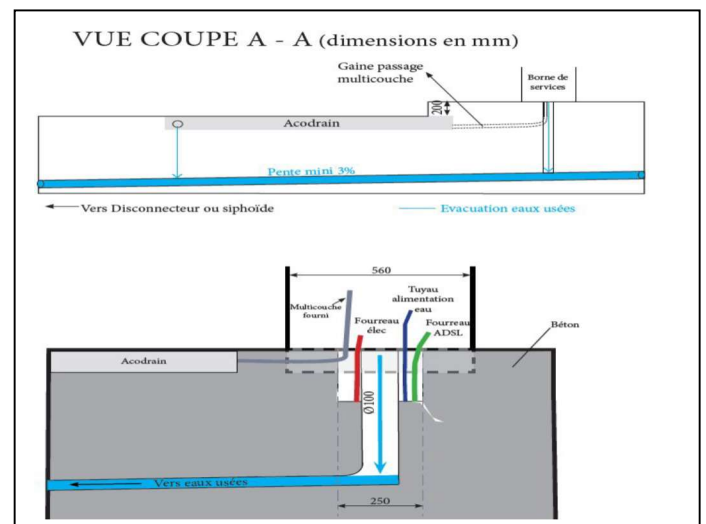
Ces aménagements se veulent paysagers, car le site naturel de l'île de loisirs est à préserver. Les travaux ne modifieront pas la topographie générale du terrain. De nature à infiltrer naturellement les eaux de ruissellement, le site de stationnement sera toutefois conçu avec un talus paysager au niveau de la promenade des étangs. Les arbres morts ou sur l'emprise de la voie de desserte seront abattus. Les autres seront conservés. Les aménagements paysagers seront plantés d'arbustes et d'arbres en complément.

Nature des matériaux et modalités d'exécution des travaux

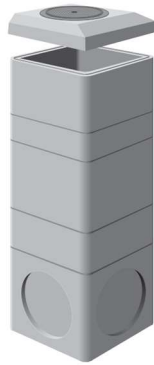
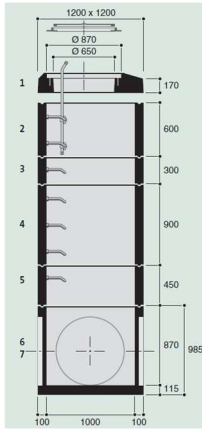
Construction de la voie de desserte des places

La voie de desserte sera stabilisé par un traitement sur place chaux-ciment pour constituer une structure sur 30cm. Une grave naturelle viendra protéger la structure sur 10 cm. Les travaux se dérouleront selon les modalités suivantes : abattage et dessouchage des arbres sur l'emprise, décapage de la terre végétale et formation des talus périphériques, traitement sur place chaux ciment, compactage de la structure et apport de grave naturelle non traité sur 10 cm pour remise à niveau selon la topographie existante.

Assainissement



La plateforme sera réalisée en béton. L'accodrain sera en fonte. Le branchement en gravitaire sera réalisé en PVC. Un poste de relevage sera créé au niveau de la zone technique. Il prévoit la pose d'un regard en béton 1mx1m équipé d'une pompe de relevage flygt de type CP 30 57 et d'un PVC pression en refoulement. Le point de refoulement se fera au niveau du point haut du réseau sur le réseau collecteur d'assainissement en eaux usées. La HMT de refoulement est de moins de moins de 2 mètres.



FLYGT Pompe de Relevage eaux usées
FLYGT CP 3057 HT 264
 Monophasé Montage sur pied d'assise
 1,630.80€ HT
 1,956.96€ TTC

✓ **EN STOCK**
 ▷ J'ai vu ce produit moins cher ailleurs !

Pompe de relevage pour eau usée semi collectif sans flotteur

Roue Monocanal
 1.5 kW Monophasé
 2 Hp
[EN SAVOIR PLUS](#)

Quantité

[Ajouter au panier](#)

[Demander un devis](#)



Adduction d'eau potable.

Un branchement sera réalisé sur le réseau privé de l'île de loisirs.

Viabilité d'électrification.

Une demande de tarif bleu inf 36 kva sera faite auprès de ERDF/ ENEDIS. L'alimentation de la zone se fait en aérien. Une remontée aéro-souterraine est possible en limite de parcelle.

Eclairage public et vidéosurveillance.

Un éclairage public de type « urbain » à LED sera créé. Les candélabres seront temporisés sur une horloge astronomique. Afin de limiter les consommations et les pollutions lumineuses, ils seront automatisés de système de détection de présence à partir de 01h00 du matin. Les candélabres supporteront également des caméras de vidéosurveillance raccordées au système vxcore existant.

Plantation existante et replantation.

En complément des arbustes en reconquête et des repousses spontanées des essences d'arbres seront rajoutées.

✗	<p>1841W Sophora du Japon Sophora du Japon - Sophora japonica Plant en pot de 1 litre - Hauteur du plant: 40/60 cm. Prix unitaire valable à partir de 3 plants commandés.</p>
✗	<p>1773o Abricotier japonais Abricotier japonais 'Bicolor' Jeune plant en godet - Hauteur du plant: 20/30 cm. Prix unitaire valable à partir de 3 plants commandés.</p>
✗	<p>8567X Arbre à miel Arbre à miel - Tetradium daniellii / Euodia daniellii Plant en pot de 1 litre - Hauteur du plant: 20/30 cm. Prix unitaire valable à partir de 3 plants commandés.</p>
✗	<p>1653KC Arbre de Judée Arbre de Judée - Cercis siliquastrum Plant tuteuré en godet - Hauteur du plant: 20/30 cm. Prix unitaire valable à partir de 3 plants commandés.</p>
✗	<p>2196R Cytise Cytise - Laburnum anagyroides Plant en pot de 1 litre - Hauteur du plant: 40/60 cm. Prix unitaire valable à partir de 3 plants commandés.</p>